

# COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 21

### OBJET :

**Désignation des  
représentants de la  
Commune au sein des  
commissions de travail  
permanentes de la  
CCGV**

**N° DEL\_37\_2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le 26 juin à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roger CASTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2026

**Présents :** Monsieur POURRET Jean Michel, Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine, Monsieur OLIVIERI Paul, Monsieur GUILBERT Xavier, Madame ENRIQUE Amandine, Monsieur PEROTTO Daniel, Monsieur RAMIN Philippe, Madame DE GASQUET Mireille, Monsieur HENCHE Stéphane, Madame GOLETTO Anne-Marie, Monsieur BERNARD Yann, Madame LECLERC Sandy, Madame BELTRANDO Karine, Madame MORANDI Sandrine, Monsieur JOLY Philippe, Madame PEREZ Cécile.

**Absent(s) ayant donné procuration :** Madame TIJADI Marie-Ange à Monsieur POURRET Jean Michel, Madame GUILLAUME Martine à Monsieur CASTEL Roger, Monsieur SEIXAS Jean-Emmanuel à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur BADINAND Didier à Monsieur GUILBERT Xavier.

**Absent(s) excusé(s) :** Madame BERARD-ALLEGRETTI Véronique, Monsieur VINCENT-AUBUT Alain.

**Secrétaire de séance :** Madame ENRIQUE Amandine.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 2121-22, L 2121-29, L 5211-1 et L 5211-40-1 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau n° 2026/04/13-07 en date du 13 avril 2026 ;

Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire de la CCGV ; celle-ci a procédé dans sa séance du 13 avril 2026 à la constitution de 6 commissions de travail permanentes, chargées d'étudier les affaires les concernant et de préparer ou soumettre des décisions au Bureau Communautaire.

Les 6 commissions créées sont les suivantes :

- Affaires générales / finances
- Transition écologique et climatique
- Aménagement de l'espace / habitat
- Aménagement du territoire
- Sport
- Développement économique

L'article L 5211-40-1 du CGCT prévoit que lorsqu'un conseil communautaire crée des commissions permanentes, « *il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine* ». Aussi, la délibération communautaire susvisée du 13 avril 2026 prévoit que chaque commission est composée de 2 membres par commune, outre le Président de la CCGV qui en est président de droit. Cette délibération de la CCGV ajoute que « *chaque commune doit donc procéder, au sein du conseil municipal, à la désignation proportionnelle de 12 représentants en fonction des listes en présence au conseil municipal. Après application de ce principe sur les représentants ainsi désignés, la commune décide également la répartition de ses représentants dans les commissions* ».

C'est l'objet de la présente délibération.

Il est proposé de désigner 12 représentants de la Commune répartis dans les 6 commissions de la manière suivante :

- Affaires générales / finances : Mme Karine LUBRANO DI SBARAGLIONE et M. Paul OLIVIERI
- Transition écologique et climatique : M. Philippe JOLY et M. Stéphane HENCHE
- Aménagement de l'espace / habitat : M. Philippe JOLY et M. Stéphane HENCHE
- Aménagement du territoire : Mme Karine LUBRANO DI SBARAGLIONE et Mme Karine BELTRANDO
- Sport : M. Roger CASTEL et Mme Martine GUILLAUME
- Développement économique : Mme Karine LUBRANO DI SBARAGLIONE et Mme Marie-Ange TIJADI

Le Conseil Municipal, après en délibéré à l'unanimité :

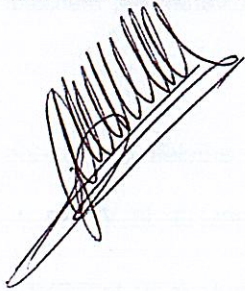
- **APPROUVE** l'exposé qui précède ;
- **DÉSIGNE** les 12 représentants de la commune au sein des 6 commissions permanentes ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

La secrétaire de séance  
Madame ENRIQUE Amandine

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Roger CASTEL



Certifié exécutoire  
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **29 JUIN 2026**

- de la publication, le

**29 JUIN 2026**